

SIVU le Rieu
1 route de la Tour – 42800 Saint Martin la Plaine

PROCES VERBAL

Conseil syndical du 11 mars 2026 à 9h00 en mairie de SAINT MARTIN LA PLAINE

Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de conseillers présents : 7
Vote par procuration : 2
Nombre de conseillers votants : 9

Le 11 mars 2026 à 9 heures, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Le Rieu, légalement convoqué le 02 mars 2026 s'est réuni en mairie de SAINT MARTIN LA PLAINE 42800, sous la présidence de Monsieur Martial FAUCHET, Président.

En présence de : Martial FAUCHET, Fabrice DUCRET, Claude CHIRAT, Sylvie BONJOUR, Jean-Georges LAURENT, Jean-Louis CHOUVELLON, Marie-Josèphe BONNAND

Pouvoirs :

Julien FREYCON donne pouvoir Fabrice DUCRET
Sébastien MEILLER donne pouvoir à Martial FAUCHET

Absente non excusée : Andrée GILLIER

Ordre du jour du conseil syndical

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 03/02/2026

Finances :

2. Vote du budget 2026
3. Répartition des recettes fiscales relatives à la fiscalisation de la compétence « Stade de football » du SIVOM Le Rieu

Questions diverses :

Monsieur le Président fait l'appel. Le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance sera **Jean-Louis CHOUVELLON**.

Question n°1 : Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 03 février 2026
Rapporteur : Monsieur le président, Martial FAUCHET

Rappel : Conformément à l'ordonnance n°2021-1310 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, le procès-verbal est rédigé par le secrétaire nommé par le conseil municipal et **arrêté au commencement de la séance suivante. Il est signé par le maire et le secrétaire.**

Il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du conseil syndical du 03 février 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, **à l'unanimité**

- décide d'approuver le procès-verbal du conseil syndical du 03 février 2026.

Finances :

Question n°2 : Vote du budget primitif du SIVU
Rapporteur : Le président, Martial FAUCHET

Budget du SIVU

Le détail des sections de fonctionnement et d'investissement est joint en annexe.

Le budget 2026 est équilibré en recettes et dépenses aux sommes suivantes :

- Fonctionnement : 107 710.00 euros
- Investissement : 43 000.00 euros
- Fongibilité de crédit de 7.5 % des dépenses réelles.

Après avoir délibéré le conseil syndical, **à l'unanimité,**

- Vote le budget 2026 équilibré en recettes et dépenses aux sommes suivantes :
 - Fonctionnement : 107 710.00 euros
 - Investissement : 43 000.00 euros
- Précise la fongibilité des crédits de 7.5 % des dépenses réelles

Question n°3 : Répartition des recettes fiscales relatives à la fiscalisation de la compétence « Stade de football » du SIVU Le Rieu
Rapporteur : Monsieur le président, Martial FAUCHET

Les recettes du SIVU Le Rieu, compétence « Stade de football » sont fiscalisées et réparties sur les communes de Saint Martin la Plaine et Saint Joseph selon une clé de répartition différente en fonction de leur nature : investissement (60/40) ou fonctionnement (50/50).

Nature des dépenses	Montant 2026
Besoins de fonctionnement 2026	64 490.00 €
Besoins d'investissement 2026	42 960.00 €
Besoins TOTAL (article 73111 - RF)	107 450.00 €

Communes	Répartition				
	Fonctionnement		Investissement		Total
Saint Martin la Plaine	50 %	32 245.00 €	60 %	25 776.00 €	
Saint Joseph	50 %	32 245.00 €	40 %	17 184.00 €	

					49 789.00 €
TOTAL		64 490.00 €		42 960.00 €	107 450.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, **à l'unanimité**,

- Arrête la répartition des recettes fiscales comme ci-dessus.

Questions diverses :

Fabrice DUCRET demande à ce que les travaux « Changement pavés Led » du Club House soient réalisés avant le tournoi international de football (Pâques 2026)
A l'unanimité, tous les conseillers syndicaux sont d'accord.

La séance est close à 9h25.

Le Président,
Martial FAUCHET



Le secrétaire de séance,
Jean-Louis CHOUVELLON

